

## LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
825-1	Viandes en boîtes, n.d. ....	20 p.c. (15 p.c.)	†† 15 p.c.
835-1	Extraits de viande et thé de boeuf, non médicamenteux ....	20 p.c. (10 p.c.)	10 p.c.
945-1	Nourriture devant servir exclusivement à l'alimentation des truites et des saumons ....	20 p.c. (5 p.c.)	En fr.
	Viandes préparées ou en conserve, autres que les viandes en boîtes:		
1001-1	Bacon, jambon, épaules et autres parties du porc ..... la livre	1½ c.	1 c.
1001-4	Saucisses de porc ..... la livre	1½ c.	0.6 c.
1205-1	Boyaux nettoyés, pour la fabrication des saucisses ....	10 p.c.	En fr.
1210-1	Boyaux artificiels en papier, pour la fabrication des saucisses ....	25 p.c. (15 p.c.)	13.2 p.c.
1400-1	Suif ....	10 p.c.	4 p.c.
1510-1	Cire d'abeilles, épurée, mais non blanchie ....	7½ p.c.	3 p.c.
1515-1	Cire d'abeilles, n.d. ....	7½ p.c.	3 p.c.
1520-1	Cire gaufrée pour ruches ....	7½ p.c.	3 p.c.
1805-1	Beurre d'arachides ..... la livre	4 c. (2 c.)	2 c.
2000-1	Pâte de cacao et pâte de chocolat, non sucrées, en masses ou en tablettes ... la livre	1 c. (En fr.)	En fr.
2100-1	Pâte de cacao et pâte de chocolat, sucrées, en masses ou en tablettes d'au moins deux livres ..... la livre	2 c. (En fr.)	En fr.

†† Mise en vigueur du taux de consolidation conditionnelle à un règlement avec la CEE d'un différend résultant de la conversion en vertu de l'article XXVIII du GATT, du tarif de la CEE sur le zinc non-ouvré.